

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.786.621, un actif net de D : 2.770.121 et un déficit de D : 26.179, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les disponibilités et les placements monétaires représentent à la clôture de la période 14,39% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
 - Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,23% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>2 384 086</u>	<u>2 773 245</u>
Actions et droits rattachés		861 637	1 017 001
Obligations et valeurs assimilées		1 376 756	1 580 169
Titres OPCVM		145 693	176 075
Placements monétaires et disponibilités		<u>401 018</u>	<u>820 361</u>
Placements monétaires		-	499 872
Disponibilités		401 018	320 489
Créances d'exploitation		<u>1 517</u>	<u>2 616</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 786 621</u>	<u>3 596 222</u>

PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 544	12 801*
Autres créditeurs divers	8	6 956	5 973*
TOTAL PASSIF		<u>16 500</u>	<u>18 774</u>

ACTIF NET			
Capital	11	2 719 513	3 527 059
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1	9
Sommes distribuables de l'exercice en cours		50 607	50 380
ACTIF NET		<u>2 770 121</u>	<u>3 577 448</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 786 621</u>	<u>3 596 222</u>

* Retraitées pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la rémunération du commissaire aux comptes du poste opérateurs créditeurs au poste autres créditeurs divers.

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

				<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres				5	90 903	97 065
Dividendes					28 121	24 537
Revenus des obligations et valeurs assimilées					62 782	72 528
Revenus des placements monétaires				6	18 761	24 565
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS					109 664	121 630
Charges de gestion des placements				9	(43 119)	(55 184)
REVENU NET DES PLACEMENTS					66 545	66 446
Autres charges				10	(7 763)	(8 257)
RESULTAT D'EXPLOITATION					58 782	58 189
Régularisation du résultat d'exploitation					(8 175)	(7 809)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE					50 607	50 380
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					8 175	7 809
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres					(82 302)	(193 737)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres					9 776	152 888
Frais de négociation					(12 435)	(16 807)
RESULTAT DE L'EXERCICE					(26 179)	533

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(26 179)	533
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	58 782	58 189
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(82 302)	(193 737)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 776	152 888
Frais de négociation	(12 435)	(16 807)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(47 863)	(48 766)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(733 285)	(701 028)
Souscriptions		
- Capital	130 526	646 441
- Régularisation des sommes non distribuables	1 295	10 859
- Régularisation des sommes distribuables	2 551	6 805
Rachats		
- Capital	(857 174)	(1 336 570)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 768	(13 146)
- Régularisation des sommes distribuables	(13 251)	(16 978)
- Droits de sortie	-	1 561
VARIATION DE L'ACTIF NET	(807 327)	(749 261)
ACTIF NET		
En début de période	3 577 448	4 326 709
En fin de période	2 770 121	3 577 448
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	22 158	26 423
En fin de période	17 593	22 158
VALEUR LIQUIDATIVE	157,456	161,452
TAUX DE RENDEMENT	(1,07%)	(0,22%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 2.384.086 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions & droits rattachés		913 009	861 637	31,10%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>		913 009	861 637	31,10%
ADWYA	7 000	52 500	48 552	1,75%
BIAT	609	40 666	36 662	1,32%
ATTIJARI BANK	2 000	33 239	32 496	1,17%
CARTHAGE CEMENT	32 500	108 109	108 193	3,91%
ELECTROSTAR	1 678	33 067	16 269	0,59%
EURO-CYCLES	4 875	54 600	44 908	1,62%
HANNIBAL LEASE	16 000	152 000	142 240	5,13%
LAND OR	8 400	63 900	61 925	2,24%
ONE TECH	13 800	89 931	89 465	3,23%
S.A.H	26 738	250 000	250 000	9,02%
SIMPAR	500	34 997	30 927	1,12%
Titres OPCVM		153 309	145 693	5,26%
		153 309	145 693	5,26%
FCP VIVEO	842	95 096	93 534	3,38%
FCP SERENA	400	40 317	34 212	1,24%
FIDELITY SICAV	170	17 896	17 947	0,65%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 234 950	1 376 756	49,70%
<u>Obligations de sociétés</u>		70 000	72 942	2,63%
Emprunt Amen Bank	500	20 000	20 824	0,75%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	50 000	52 118	1,88%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		900 450	916 292	33,08%
BTA 03/2019	300	306 000	314 230	11,34%
BTA 07/2017	75	80 700	79 935	2,89%
BTA 03/2016	500	513 750	522 127	18,85%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		264 500	387 522	13,99%
BTZC 10/2016	500	264 500	387 522	13,99%
TOTAL		2 301 268	2 384 086	86,06%
Pourcentage par rapport au total actifs				85,55%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	2 623 853	139 901	9 491	2 773 245	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	2 543 233			2 543 233	
Titres OPCVM	3 556 426			3 556 426	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions côtées	(2 621 453)			(2 621 453)	32 864
Titres OPCVM	(3 580 591)			(3 580 591)	(16 138)
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
Bons du trésor assimilables	(215 200)			(215 200)	(6 950)
* <u>Plus ou moins values</u>					
Actions côtées			(77 145)	(77 145)	
Titres OPCVM			(6 218)	(6 218)	
Bon du trésor assimilables			1 061	1 061	
* <u>Intérêts courus</u>		15 728		15 728	
Soldes au 31 décembre 2013	2 301 268	155 629	(72 811)	2 384 086	9 776

Note 5 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 90.903 contre D : 97.065 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2013	2012
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	9 979	20 684
des titres OPCVM	18 142	3 853
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	3 239	2 794
intérêts des BTA et BTZC	59 543	69 734
TOTAL	90 903	97 065

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 18.761 contre D : 24.565 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2013	2012
Intérêts des certificats de dépôts	13 796	12 240
Intérêts des dépôts à vue	4 965	12 325
TOTAL	18 761	24 565

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 9544 contre un solde de D :12801 au 31 décembre 2012, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	8 854	11 815
Rémunération du dépositaire	690	986
Total	9 544	12 801

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 6956 contre un solde de D : 5973 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	154	211
Retenue à la source	2 784	3 379
Rémunération du CAC	4 018	2 383
Total	6 956	5 973

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 43.119, contre un solde de D : 55.184 au 31 décembre 2012, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	39 199	50 167
Rémunération du dépositaire	3 920	5 017
Total	43 119	55 184

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 7.763 contre un solde de D : 8.257 au 31 décembre 2012, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	4 018	3 680
Rémunération du CMF	3 322	4 251
Services bancaires et assimilés	160	99
Autres	263	227
Total	<u>7 763</u>	<u>8 257</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	3 527 059
Nombre de parts émises	22 158
Nombre de copropriétaires	40

Souscriptions réalisées

Montant	130 526
Nombre de parts émises	820
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(857 174)
Nombre de parts rachetées	(5 385)
Nombre de copropriétaires sortants	(9)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(82 302)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 776
Régularisation des sommes non distribuables	4 063
Frais de négociation	(12 435)

Capital au 31-12-2013

Montant	2 719 513
Nombre de parts	17 593
Nombre de copropriétaires	32

Note 12 : Autres informations						
12.1. Données par part et ratios pertinents						
Données par part	2013	2012	2011	2010	2009	
Revenus des placements	6,233	5,489	4,695	3,988	3,655	
Charges de gestion des placements	(2,451)	(2,490)	(2,265)	(3,333)	(1,749)	
Revenus net des placements	3,782	2,999	2,430	0,655	1,907	
Autres charges	(0,441)	(0,373)	(0,374)	(0,261)	(0,266)	
Résultat d'exploitation (1)	3,341	2,626	2,056	0,395	1,640	
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,465)	(0,352)	(0,121)	(0,199)	0,326	
Sommes distribuables de l'exercice	2,877	2,274	1,935	0,195	1,966	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(4,678)	(8,743)	5,106	1,639	2,140	
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,556	6,900	5,688	12,179	6,002	
Frais de négociation	(0,707)	(0,759)	(0,793)	(1,189)	(1,431)	
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(4,829)	(2,602)	(1,375)	12,629	6,713	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,488	0,024	0,681	13,023	8,352	
Droits de sortie	-	0,070	0,008	0,079	0,024	
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,829)	(2,532)	(1,367)	12,708	6,736	
Régularisation du résultat non distribuable	0,231	(0,103)	1,821	7,180	2,028	
Sommes non distribuables de l'exercice	(4,598)	(2,635)	0,454	19,888	8,764	
Dividende distribué	2,274	1,935	0,195	1,966	1,897	
Valeur liquidative	157,456	161,452	163,748	161,554	143,438	
Ratios de gestion des placements						
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,54%	1,53%	1,39%	2,19%	1,26%	
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,23%	0,23%	0,17%	0,19%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,80%	1,40%	1,19%	0,13%	1,41%	

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.